



Le Conseil canadien du canola et la Canadian Canola Growers Association ont formulé les observations suivantes pour les consultations prébudgétaires en prévision du budget de 2019

Liste des recommandations pour permettre l'établissement d'une industrie canadienne du canola concurrentielle et innovante :

- **Recommandation 1** : Que le gouvernement procède à l'indexation du revenu de placement total ajusté de 50 000 \$ et à l'exclusion du loyer des terres agricoles des nouvelles règles relatives au revenu passif.
- **Recommandation 2** : Que le gouvernement abaisse les taux d'imposition combinés fédéraux et provinciaux pour les faire passer d'environ 28 à 20 %.
- **Recommandation 3** : Que le gouvernement assure la correspondance avec les dispositions prévoyant la déduction pour amortissement accéléré maintenant en place aux États-Unis en vertu de la *Tax Cuts and Jobs Act*, afin de faire en sorte que les entreprises canadiennes demeurent concurrentielles.
- **Recommandation 4** : Que le gouvernement élabore et mette en œuvre un régime de tarification fondé sur le rendement qui assure la compétitivité du Canada et qui est accessible et équitable pour l'ensemble de l'industrie du canola.
- **Recommandation 5** : Que le gouvernement dépose le projet de loi sur la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) le plus rapidement possible.
- **Recommandation 6** : Que le gouvernement prenne des dispositions pour créer un environnement commercial plus stable et prévisible avec la Chine.
- **Recommandation 7** : Que le gouvernement améliore le soutien dans la prévention des problèmes d'accès aux marchés et qu'il les corrige dès qu'ils surviennent pour s'assurer que les entreprises canadiennes demeurent concurrentielles.
- **Recommandation 8** : Que le gouvernement prenne de nouveaux engagements à l'égard des améliorations aux infrastructures par le Corridor de l'Ouest.

- **Recommandation 9** : Que le gouvernement donne à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) les ressources dont elle a besoin pour prendre des décisions judicieuses fondées sur des données scientifiques, en tenant compte des répercussions sur la compétitivité du secteur qui utilise le produit.
- **Recommandation 10** : Que le budget de 2019 comprenne un plan pour la mise en œuvre d'une norme sur les carburants propres fondée sur l'intensité en carbone pour les carburants liquides d'ici la fin de 2019.

Le 2 août 2018

Comité permanent des finances

Chambre des communes

Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Chers membres,

La Canadian Canola Growers Association et le Conseil canadien du canola saisissent cette occasion pour fournir des observations pour la préparation du budget de 2019. En tant que partie importante du secteur agricole du Canada et contributeur significatif à l'économie canadienne, l'industrie de canola est heureuse d'exposer ses points de vue sur les politiques et les programmes du gouvernement pouvant contribuer au succès de ce très important secteur industriel du Canada.

La Canadian Canola Growers Association représente 43 000 producteurs canadiens de canola. Le Conseil canadien du canola regroupe ces producteurs, de même que les développeurs de semences, les transformateurs qui font de l'huile et du tourteau à partir des graines de canola et les exportateurs. Le canola est le principal produit agricole du Canada en termes de recettes monétaires agricoles, il représente 250 000 emplois partout au pays et génère un PIB de 26,7 milliards de dollars.

Le budget de 2017 a reconnu la forte contribution que le secteur agroalimentaire apporte à l'économie canadienne et a établi un objectif ambitieux pour ce secteur en fixant un objectif de 75 milliards de dollars pour nos exportations de produits agricoles et alimentaires d'ici 2025. Le secteur du canola est en voie de contribuer de manière significative à l'atteinte de cet objectif grâce à son propre objectif ambitieux d'augmenter la production de canola à 26 millions de tonnes métriques d'ici 2025, on prévoit donc contribuer un montant additionnel de 4,5 milliards de dollars en ventes à l'exportation chaque année. Pour permettre à l'industrie de contribuer pleinement à l'atteinte de cet objectif ambitieux d'ici 2025, le gouvernement doit adopter des politiques et des règlements qui laissent une marge de manœuvre au secteur pour lui permettre de s'adapter rapidement au contexte des affaires et du commerce en constante évolution. Les recommandations qui suivent visent à éclairer la façon dont le gouvernement peut créer les conditions nécessaires à la croissance et à la réussite du secteur du canola, contribuant ainsi à assurer la compétitivité du Canada.

Le contexte fiscal canadien

En juillet 2017, le ministère des Finances a proposé plusieurs modifications aux outils de planification fiscale, y compris des limitations imposées à la détention de placements passifs dans une société. Les solutions initiales ont suscité beaucoup de préoccupations et d'incertitudes chez les agriculteurs. Bien que bon nombre de leurs préoccupations aient été prises en compte dans les règlements définitifs annoncés dans le budget de 2018, nous recommandons de procéder à l'indexation du revenu de placement total ajusté de 50 000 \$ et à l'exclusion du loyer des terres agricoles du revenu passif pour mieux garantir que les entreprises agricoles continuent à innover et à investir dans notre économie.

En ce qui concerne la transformation à valeur ajoutée du canola, la croissance est une composante importante du plan stratégique de notre industrie. Au cours de la dernière décennie, l'industrie du

canola a investi plus de 2 milliards de dollars en nouvelles installations de transformation actualisées, ce qui a contribué à la croissance économique du Canada et à la création d'emplois. L'objectif de l'industrie du canola est d'augmenter la transformation pour la faire passer du niveau actuel de 9,2 millions de tonnes de canola à 14 millions tonnes, ce qui nécessite un investissement continu dans de nouvelles capacités de transformation.

Les taux d'imposition sont des considérations importantes qui influencent les décisions en matière de compétitivité et d'investissement tout au long de la chaîne de valeurs. Les modifications récentes aux politiques fiscales des États-Unis influenceront les décisions en matière d'investissement et la compétitivité générale du Canada. Pour attirer et soutenir des investissements dans notre industrie au Canada, des producteurs aux transformateurs, nous recommandons d'apporter les modifications spécifiques suivantes aux dispositions fiscales canadiennes afin de maintenir la compétitivité du Canada :

- I. **Abaisser les taux d'imposition combinés fédéraux et provinciaux** pour les faire passer d'environ 28 à 20 %. La réduction devrait être répartie à parts égales entre les deux paliers de gouvernement.
- II. **Assurer la correspondance avec les dispositions prévoyant la déduction pour amortissement accéléré maintenant en place aux États-Unis en vertu de la *Tax Cuts and Jobs Act*.** Accorder également aux entreprises une déduction fiscale immédiate de 100 % sur les achats d'immobilisations admissibles.

Il est aussi impératif que le filet de sécurité fédéral sur la tarification du carbone du gouvernement fédéral en vertu du « Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques » comporte des mesures qui atténuent les risques liés à la compétitivité pour les installations de transformation d'oléagineux. Les transformateurs de canola du Canada consomment beaucoup d'énergie et dépendent du commerce, la tarification du carbone constitue donc un obstacle important à la compétitivité. Le régime de tarification fondé sur le rendement (RTFR) proposé par les gouvernements fédéral et provinciaux est une importante politique qui vise à soutenir la compétitivité du secteur de transformation à valeur ajoutée, tout en encourageant également les réductions des émissions de gaz à effet de serre. Nous encourageons vivement le gouvernement fédéral à élaborer et à mettre en œuvre un RTFR qui assure la compétitivité du Canada et qui est accessible et équitable pour l'ensemble de l'industrie du canola.

Le commerce

Avec une exportation de 90 % du canola cultivé au Canada, un commerce ouvert et stable est essentiel tout au long de la chaîne de valeur. Les exportations de canola se sont élevées à plus de 11 milliards de dollars en 2017. Nous sommes très heureux de savoir que le Canada fera partie du Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP), et nous encourageons vivement le gouvernement à déposer le projet de loi sur sa mise en œuvre le plus rapidement possible. Nous devons en faire une priorité absolue. La mise en œuvre du PTPGP permettrait de créer des débouchés pour le secteur pour augmenter les exportations à une hauteur de 780 millions de dollars par année, en raison des réductions tarifaires attendues, en particulier en ce qui concerne l'huile de canola à valeur ajoutée et l'ouverture de nouveaux marchés. L'augmentation du commerce du canola dans la région du PTPGP aiderait à stimuler

le secteur à valeur ajoutée du canola, à ouvrir des débouchés pour accroître la capacité de transformation au Canada et créer de nouvelles possibilités d'emploi pour les Canadiens. Les concurrents du Canada dans le secteur du canola, comme l'Australie, bénéficient déjà d'un accès privilégié au Japon. Le Canada doit donc se fixer comme objectif prioritaire la ratification du PTPGP d'ici la fin de 2018 pour que les produits canadiens du canola restent attrayants dans les marchés du PTPGP et, de façon plus générale, pour y participer afin que le Canada soutienne la concurrence des exportateurs.

Le Canada doit également prendre des dispositions pour créer un environnement commercial plus stable et prévisible avec la Chine. Une entente qui établit des disciplines et des règles commerciales solides contribuera grandement à faire en sorte que ce deuxième marché en importance demeure ouvert et permette une croissance prévisible, assurant ainsi la compétitivité du Canada dans cet important marché pour les années à venir. Nous sommes encouragés par l'établissement d'un dialogue économique stratégique avec la Chine et nous espérons que celui-ci aboutira à un accord sur la façon de garantir la stabilité et la prévisibilité de nos relations commerciales avec la Chine.

Enfin, pour que l'industrie puisse tirer avantage des ententes commerciales, ce qui implique de maintenir les marchés actuels et de tirer parti des possibilités nouvelles, les problèmes d'accès aux marchés doivent faire l'objet d'une attention continue. Comme il s'agit d'un rôle que seul le gouvernement peut jouer, il est essentiel que les ressources appropriées soient fournies pour être en mesure d'éliminer les irritants de manière efficace et en temps opportun. Nous encourageons le gouvernement à accroître le soutien accordé à la prévention des problèmes d'accès aux marchés et à les corriger dès qu'ils surviennent pour assurer la compétitivité du Canada à l'échelle internationale.

Les transports

Compte tenu de notre dépendance à l'égard des exportations, le transport des produits en vue de leur exportation à l'intérieur du Canada joue un rôle essentiel. Les efforts du gouvernement pour moderniser la *Loi sur les transports au Canada* ont été bien accueillis, et nous attendons avec impatience les améliorations qui en découleront. Nous saluons également l'engagement du gouvernement à apporter des améliorations aux infrastructures. La modernisation des corridors de transport requiert des fonds considérables pour gérer non seulement l'acheminement des marchandises d'aujourd'hui, mais également l'augmentation des volumes dans l'avenir, alors que le Canada travaille à la diversification de ses flux commerciaux. Nous recommandons que le gouvernement fédéral prenne de nouveaux engagements à l'égard des améliorations aux infrastructures qui contribueront à faciliter les exportations, surtout par le Corridor de l'Ouest pour alimenter les marchés asiatiques en croissance. Des investissements dans les infrastructures sont essentiels pour assurer la compétitivité du Canada. L'industrie céréalière du Canada a déjà réalisé des investissements importants dans la capacité de la chaîne d'approvisionnement pour répondre à cette demande croissante, il est essentiel que des investissements d'infrastructures dans les chemins de fer, les routes et les ponts se poursuivent.

Les intrants de la production agricole

Les agriculteurs canadiens dépendent du travail d'entreprises innovantes pour fournir des semences de grande qualité et des produits efficaces de protection des cultures. La chaîne de valeur compte sur le système de réglementation du Canada pour s'assurer que ces produits sont sûrs et disponibles en temps

voulu et de façon prévisible. À ce titre, il est essentiel que l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) dispose des ressources dont elle a besoin pour prendre des décisions judicieuses fondées sur des données scientifiques de manière adéquate et efficace afin d'aboutir à l'utilisation sécuritaire et durable de produits de protection des cultures au Canada. Nous estimons également que le mandat de l'ARLA devrait être élargi pour tenir compte des répercussions sur la compétitivité du secteur qui utilise un produit donné lors des examens et des réévaluations de la sécurité de ce produit. Nous recommandons plus particulièrement que l'ARLA tienne compte de la disponibilité de produits de remplacement comparables que nos producteurs peuvent utiliser lors de la réévaluation d'un produit phytopharmaceutique particulier. Une telle approche garantirait que nos agriculteurs demeurent concurrentiels et continuent de fournir des produits sûrs et de grande qualité aux consommateurs canadiens et internationaux.

Les compétences que possède l'ARLA sont extrêmement précieuses et reconnues mondialement. L'industrie canadienne du canola s'appuie sur les travaux de l'ARLA au sein d'enceintes internationales telles que le Codex Alimentarius et l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE), afin d'éviter que des problèmes d'accès aux marchés surviennent et assurer un leadership international sur la prise de décisions fondées sur des données probantes dans les domaines des produits phytopharmaceutiques. Le rayonnement international de l'ARLA est primordial pour faire la promotion d'approches fondées sur la science on à l'échelle mondiale ce qui peut, à terme, permettre de réduire au minimum les problèmes d'accès aux marchés. Pour y arriver, des ressources humaines et financières supplémentaires doivent être fournies à l'Agence.

La durabilité, la tarification du carbone et la norme sur les carburants propres

Le secteur du canola souscrit à la production et à la transformation durables assorties de cibles claires pour l'avenir. Ces cibles s'appuient sur le travail considérable qui a déjà été accompli dans ce secteur, notamment l'adoption à grande échelle des pratiques de conservation par travail réduit du sol ou sans travail du sol qui ont permis d'augmenter la séquestration du carbone dans le sol et de réduire la consommation de carburants. Des politiques et programmes pour lutter contre les changements climatiques doivent être conçus afin de mettre en place des mesures incitatives pour permettre l'utilisation continue de pratiques efficaces et durables sans éroder la compétitivité du secteur.

À cet égard, l'élaboration d'une norme bien conçue sur les carburants propres peut offrir des débouchés pour les biocarburants canadiens provenant du canola. Le biodiesel de canola produit jusqu'à 90 % moins d'émissions de gaz à effet de serre que le diesel fossile ordinaire. La norme sur les carburants propres devrait d'abord se concentrer sur les carburants liquides, qui ont été mis à l'essai dans d'autres marchés et qui constituent le segment le plus important de la consommation de carburants à base de carbone. Elle devrait comprendre également un moyen de récompenser les empreintes selon leur intensité en carbone; c'est-à-dire, des récompenses plus élevées pour les carburants à faible teneur en carbone. Nous recommandons que le budget comprenne un plan pour la mise en œuvre d'une norme sur les carburants propres fondée sur l'intensité en carbone pour les carburants liquides d'ici la fin de 2019. La norme devrait également indiquer les volumes de biocarburants nécessaires pour atteindre les cibles de réduction, car ils serviront à émettre des signaux clairs sur le marché en matière d'investissement et d'innovation et à faire en sorte que le Canada demeure concurrentiel dans ce domaine.

L'industrie du canola est heureuse d'avoir eu cette occasion de fournir de l'information sur nos priorités dans le contexte des consultations prébudgétaires de 2019. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Recevez nos sincères salutations,



Jim Everson
Président
Conseil canadien du canola



Catherine Scovil
Directrice, Relations gouvernementales
Canadian Canola Growers Association